

# **Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses**

**2010-2011**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Leona Aglukkaq  
Ministre de la Santé  
Gouvernement du Canada



# Table des matières

<b>Message de la directrice générale .....</b>	<b>5</b>
<b>SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISME .....</b>	<b>7</b>
Raison d'être .....	7
Responsabilités .....	7
Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP) .....	8
Priorités de l'organisme .....	9
Analyse des risques.....	11
Sommaire du rendement .....	13
Profil des dépenses.....	14
Budget des dépenses par crédit voté .....	15
<b>SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....</b>	<b>17</b>
Résultat stratégique.....	17
Activité de programme : .....	17
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	18
Leçons retenues.....	21
Activité de programme : .....	21
Sommaire du rendement et analyse de l'Activité de programme .....	22
<b>SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>23</b>
Aperçu financier.....	23
Graphique – Aperçu financier.....	23
États financiers.....	24
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires .....	24
<b>SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....</b>	<b>25</b>
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme .....	25



## Message de la directrice générale

À titre de directrice générale et première dirigeante du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD), j'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement pour 2010-2011. Ce rapport fournit un sommaire du rendement du Conseil et des ressources requises au cours du dernier exercice financier pour remplir son mandat. Le Conseil a pour mandat d'agir comme un mécanisme national de protection des secrets commerciaux des entreprises œuvrant au Canada tout en s'assurant que des renseignements conformes en matière de santé et de sécurité sont transmis aux travailleurs. Cette situation concorde avec le résultat stratégique du Gouvernement du Canada « *Des Canadiens en santé* » et appuie également le résultat de la stratégie intitulée *Un marché équitable et sécurisé*.

La réalisation ultime de 2010-2011 a été l'élimination de l'arriéré des demandes de dérogation. Cet arriéré s'était accumulé sur plusieurs années en raison d'une augmentation du volume et de la complexité des demandes, ce qui avait provoqué un retard dans la fourniture de renseignements précis en matière de santé et de sécurité. Cependant, à compter de 2008, une initiative triennale fut financée et mise en oeuvre pour se pencher spécifiquement sur cette situation. Maintenant, l'arriéré est chose du passé et le Conseil peut concentrer ses efforts sur d'autres domaines importants, comme l'amélioration de la conformité plus précoce des fiches signalétiques (FS) pertinentes soumises par les demandeurs, tout en s'assurant que les demandes de dérogation sont traitées avec célérité.

Au cours de la dernière année, le Conseil a continué à explorer et à élaborer des façons d'appuyer les trois orientations stratégiques endossées par le Bureau de direction du CCRMD. Ces orientations visent à promouvoir la conformité proactive avec les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), à améliorer la diffusion et la distribution des connaissances du CCRMD sur la classification et la communication des dangers et à accroître les partenariats. Un exemple de la réussite du Conseil au niveau de la conformité précoce se situe dans l'acceptation des engagements par les demandeurs, ce qui entraîne un moins grand nombre d'ordres, et dans l'utilisation continue de la liste de vérification de la FS, deux mesures qui permettent de mettre plus tôt à la disposition des travailleurs des renseignements vérifiés en matière de santé et de sécurité. Cette situation est corroborée par une diminution globale constante des infractions constatées sur les FS.

L'harmonisation et la cohésion de l'organisme ont été renforcées par la mise en oeuvre du Plan intégré 2010-2012 du CCRMD. Ce plan lie efficacement les activités effectuées par le Conseil aux résultats à court, moyen et long terme, aux orientations stratégiques et au mandat. Un modèle logique a été élaboré, offrant une illustration claire de ces liens, et il a été distribué à l'échelle du Conseil. Un volet opérationnel fournit le détail nécessaire des ressources et une méthode d'évaluation a établi des indicateurs et des cibles pour mesurer les accomplissements.

À propos d'un autre aspect du Conseil, l'Équipe d'action pour un milieu de travail solide, groupe de travail composé d'employés de tout l'organisme, a fait un travail admirable en consultant largement et en identifiant les enjeux en milieu de travail, puis en proposant des solutions. L'Équipe s'est engagée à faire du CCRMD un milieu de travail de choix sain, productif et justiciable avec une main d'œuvre responsable et engagée.

Je suis redevable envers le personnel du Conseil pour sa contribution précieuse et solide à l'atteinte de nos objectifs et envers les membres du Bureau de direction pour leur dévouement et leur appui indéfectibles. Je suis fière des accomplissements importants que nous avons réalisés au Conseil durant la dernière année, surtout grâce à la collaboration et à l'innovation, et que nous améliorons continuellement les renseignements destinés aux travailleurs canadiens en matière de santé et de sécurité.

Sharon A. Watts  
Directrice générale et première dirigeante

## SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISME

### Raison d'être

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD) fournit un mécanisme unique en vertu de la législation fédérale, provinciale et territoriale pour protéger les secrets commerciaux des compagnies qui fournissent ou utilisent des matières dangereuses et pour s'assurer que les travailleurs canadiens qui manipulent de telles matières disposent de tous les renseignements indispensables pour le faire en toute sécurité.

### Responsabilités

Le Conseil permet aux compagnies de protéger leurs secrets commerciaux tout en veillant à ce que les fiches signalétiques (FS) des produits comportant des secrets commerciaux utilisés par les travailleurs au Canada divulguent des renseignements complets et précis afin de réduire les maladies et les blessures reliées au travail. Il joue un rôle essentiel dans l'application du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), créé en 1987, fruit d'un consensus entre les travailleurs, l'industrie et les gouvernements. Le succès du SIMDUT dépend de la coopération entre tous ces partenaires. Les trois groupes contribuent à s'assurer que les produits chimiques sont utilisés le plus sécuritairement possible dans les milieux de travail au Canada.

Le SIMDUT exige que les fournisseurs communiquent aux employeurs les fiches signalétiques et les étiquettes des produits qui détaillent les renseignements portant sur les dangers des matières vendues pour utilisation dans les milieux de travail au Canada. Les employeurs communiquent à leur tour ces FS et ces étiquettes aux travailleurs et leur fournissent des programmes de formation sur la manipulation sécuritaire des produits. La FS d'un produit doit indiquer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, les précautions à prendre lors de son emploi, le traitement requis en cas de blessure, ainsi que toute autre information pertinente.

Lorsqu'un fournisseur lance un produit et désire protéger l'identité ou la concentration de certains des ingrédients dangereux entrant dans sa composition, selon la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRRMD) la compagnie doit demander au Conseil une dérogation à l'exigence de divulguer tous les ingrédients dangereux du produit sur sa FS. Une fois que le Conseil enregistre une demande, le produit peut être mis en vente sans divulguer les renseignements commerciaux confidentiels. Le Conseil évalue ensuite la demande et rend une décision quant à sa validité et, dans le but de protéger les travailleurs, il s'assure que la FS est conforme aux dispositions de la *Loi sur les produits dangereux* et du *Règlement sur les produits contrôlés*.

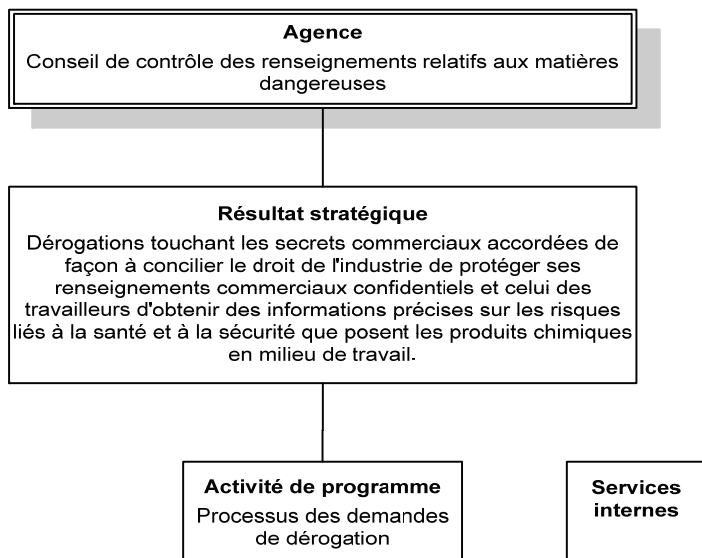
Lorsqu'un employeur achète un produit et souhaite protéger l'identité et/ou la concentration de n'importe quel ingrédient dangereux, ou le nom et le fournisseur du produit, selon la LCRMD la compagnie doit également demander une dérogation au Conseil. Dans ce cas, en plus de rendre une décision sur la validité de la demande, le Conseil évalue la FS et, au besoin, l'étiquette en fonction des exigences du *Code du travail du Canada*, pour les employeurs sous réglementation fédérale, ou de la législation provinciale et territoriale pertinente en matière de santé et de sécurité au travail.

Lorsque des éléments de non-conformité sont relevés, le Conseil offre aux demandeurs la possibilité d'apporter des corrections par le biais d'un engagement de conformité volontaire. Si le demandeur choisit de ne pas accepter l'engagement, le Conseil émet un ordre officiel l'obligeant à effectuer les changements.

Dans les cas de conflits qui ne peuvent pas être résolus, le CCRMD convoque des commissions indépendantes pour entendre les appels des demandeurs ou des parties touchées contestant les décisions et les ordres ou des parties touchées contestant les engagements signés par les demandeurs et acceptés par le CCRMD.

En outre, le Conseil répond aux demandes d'information des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la santé et de la sécurité, au sujet des demandes de dérogation, pour les aider à administrer et à assumer leurs obligations en vertu du SIMDUT.

## Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)





## Priorités de l'organisme

### Légende de l'état des priorités

**Attentes dépassées :** Plus de 100 % du niveau de rendement attendu pour la priorité identifiée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs intégralement atteints :** Exactement 100 % du niveau de rendement attendu pour la priorité identifiée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs largement atteints :** De 80 à 99 % du niveau de rendement attendu pour la priorité identifiée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs atteints dans une certaine mesure :** De 60 à 79 % du niveau de rendement attendu pour la priorité identifiée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs non atteints :** Moins de 60 % du niveau de rendement pour la priorité identifiée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

Priorité 1 : Approche améliorée dans le but de mettre l'accent sur la conformité proactive	Type <sup>1</sup> : Continue	Résultat stratégique 1 et Activité de programme 1.1
<p><b>État : Objectifs tous atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination réussie en temps voulu de l'arriéré des demandes tel qu'énoncé dans le Plan triennal d'élimination de l'arriéré</li> <li>• Acceptation élevée par les demandeurs du recours aux engagements volontaires ayant entraîné moins d'ordres et permis aux travailleurs d'avoir accès plus tôt aux renseignements portant sur la santé et la sécurité</li> <li>• Début d'un examen du processus de traitement des demandes en vue d'identifier des secteurs d'amélioration visant à accroître l'efficacité, l'efficacité et les économies</li> <li>• De meilleurs outils en place, comme la base de données sur les ingrédients, qui facilitent l'utilisation commune par le personnel des informations portant sur les dangers des produits chimiques</li> <li>• Élaboration de cadres pour contribuer à centrer la pensée et l'action organisationnelles sur les résultats identifiés pour les auditoires cibles du CCRMD</li> </ul>		

<sup>1</sup> Il existe trois types de priorité : **antérieure** – priorité reprise du premier ou du deuxième exercice avant le présent RPP; **continue** – priorité existante depuis au moins trois exercices avant le présent RPP; **nouvelle** – priorité nouvelle du présent RPP.

<p><b>Priorité 2 : Améliorer la diffusion des connaissances afin d'appuyer la classification et la communication des dangers</b></p>	<p><b>Type<sup>1</sup> : Continue</b></p>	<p><b>Résultat stratégique 1 et Activité de programme 1.1</b></p>
<p><b>État : Objectifs tous atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution aux discussions des comités du SIMDUT sur les problèmes stratégiques et techniques, incluant la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) au Canada</li> <li>• Promotion de la collaboration et du partage des renseignements portant sur la santé et la sécurité avec les collègues du portefeuille de la santé, incluant la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs de Santé Canada</li> <li>• Poursuite de la surveillance de la mise en œuvre du SGH à l'étranger, en particulier aux États-Unis</li> <li>• Publication de l'outil éducatif multimédia du CCRMD, présentation électronique interactive portant sur le processus de traitement des demandes, sur le site Web du CCRMD en réponse aux requêtes des demandeurs pour des outils d'orientation et du matériel didactique en ligne</li> <li>• Participation à des forums abordant les questions de santé et de sécurité des travailleurs, notamment à la Conférence 2010 du Conseil de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec</li> </ul>		

<p><b>Priorité 3 : Accroître les partenariats dans le but de mieux relever les défis sur le plan de la communication des dangers</b></p>	<p><b>Type<sup>1</sup> : Antérieure</b></p>	<p><b>Résultat stratégique 1 et Activité de programme 1.1</b></p>
<p><b>État : Objectifs tous atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la collaboration avec le gouvernement, les travailleurs et l'industrie par le biais de consultations avec le Bureau de direction du CCRMD et avec les comités du SIMDUT</li> <li>• Échanges éclairés avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sur des questions techniques concernant la classification des dangers</li> <li>• Lancement d'un cadre de partenariats stratégiques qui permettra au CCRMD de mieux tirer parti de ses connaissances, de son expertise et de ses ressources</li> </ul>		

Priorité 4 : Cohésion et cohérence organisationnelles	Type <sup>1</sup> : Nouvelle	Services internes
<p><b>État : Objectifs tous atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du Plan intégré 2010-2012, incluant un modèle logique associé (liant les intrants, les activités et les extrants aux résultats à court, moyen et long terme), une méthode d'évaluation et un volet plan opérationnel, pour renforcer l'harmonisation et la cohésion organisationnelles</li> <li>• Renouvellement de la Stratégie des Ressources humaines pour appuyer le Plan intégré et pour développer la capacité des RH et promouvoir les valeurs et l'éthique de la fonction publique</li> <li>• Création d'une Équipe d'action pour un milieu de travail solide, composée de gestionnaires et d'employés, pour aborder les problèmes rencontrés dans les milieux de travail et la transformation afin de faire du CCRMD un milieu de travail de premier choix</li> </ul>		

## Analyse des risques

### Contexte opérationnel

Les syndicats, l'industrie et le gouvernement s'entendent sur l'importance de prévenir les maladies et les blessures causées par l'exposition à des matières dangereuses dans les milieux de travail canadiens. Le SIMDUT a été créé à la fin des années 1980 par l'adoption de textes législatifs et par l'élaboration de procédures, en vue d'atteindre cet objectif. Le SIMDUT exige des fournisseurs (fabricants, importateurs et distributeurs) et des employeurs qu'ils communiquent les renseignements liés à la santé et à la sécurité portant sur les substances chimiques produites ou utilisées dans les milieux de travail au Canada.

Dans le cadre de l'initiative du SIMDUT, la LCRRMD et son Règlement ont également été adoptés. Cette législation a établi le CCRMD, organisme indépendant doté d'un rôle quasi-judiciaire. Le Conseil offre au Canada le mécanisme pour protéger les renseignements commerciaux confidentiels des fournisseurs de produits chimiques et des employeurs et pour s'assurer que les travailleurs disposent de renseignements précis et complets touchant la santé et la sécurité.

### Risques et occasions

Le Conseil a réussi à éliminer un arriéré de 512 demandes au 31 mars 2011 grâce à un financement temporaire triennal (2008-2011). Le Conseil devra surveiller activement le niveau des demandes de dérogation enregistrées afin de s'assurer qu'il possède la capacité pour communiquer en temps opportun aux travailleurs des renseignements précis touchant la santé et la sécurité.

La mise en oeuvre du SGH au Canada aura des répercussions sur la communication des dangers en vertu du SIMDUT. Dans le but de contribuer à la transmission de renseignements exacts et cohérents, le CCRMD devra continuer à étoffer sa base de connaissances, participer aux discussions sur la mise en œuvre du SGH et se tenir au courant des développements à l'échelle nationale et internationale.

Le travail exclusif qu'effectue le Conseil lui permet de recueillir des informations uniques. Grâce à une analyse plus poussée, à la synthèse et à la diffusion de ces informations et de ces connaissances, le CCRMD peut rehausser la complétude, la précision, l'intégralité et l'accessibilité des communications des dangers.

En raison de sa taille et aussi de la complexité et de la spécialisation de son travail, il est essentiel de combler rapidement les postes vacants au CCRMD pour garantir une capacité appropriée, une continuité et une mémoire institutionnelle. Un élément crucial de l'atteinte des objectifs opérationnels du Conseil est le recrutement et la conservation d'une main d'œuvre qualifiée, motivée, représentative et stable pour relever le défi d'une science nouvelle en pleine évolution.

## Sommaire du rendement

### Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)<sup>2</sup>

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
5 704	5 973	6 066 <sup>3</sup>

### Ressources humaines 2010–2011 (ÉTP)

Prévues	Réelles	Différence
54	43	11 <sup>4</sup>

### Résultat stratégique :

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement 2010-2011
Nombre d'appels en pourcentage du total de demandes traitées	Zéro	Zéro

(en milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2009–2010	2010–2011				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Activité de programme 1.1 : Processus de demande de dérogation	5 845 <sup>5</sup>	4 232	4 232	4 216	3 306	Des Canadiens en santé
<b>Total</b>	<b>5 845</b>	<b>4 232</b>	<b>4 232</b>	<b>4 216</b>	<b>3 306</b>	

(en milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2009–2010	2010–2011 <sup>2</sup>			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services internes		1 472	1 472	1 757	2 760

<sup>2</sup> Les ressources financières sont égales au Total des Activités de programme et des Services internes.

<sup>3</sup> La différence est due à une erreur technique d'opération financière - le transfert de fonds des traitements et salaires aux dépenses de F et E qui s'est traduit par des coûts additionnels associés aux RASE - entraînant un dépassement de crédit dans la limite des autorisations de dépenses.

<sup>4</sup> La différence entre les ÉTP réels par rapport aux ÉTP prévus tient à la difficulté liée au recrutement de biologistes compétents spécialisés en toxicologie, un groupe dont la pénurie est connue au sein de la fonction publique, et, au sein des services internes, à l'examen des postes administratifs et au recours aux protocoles d'entente interministériels.

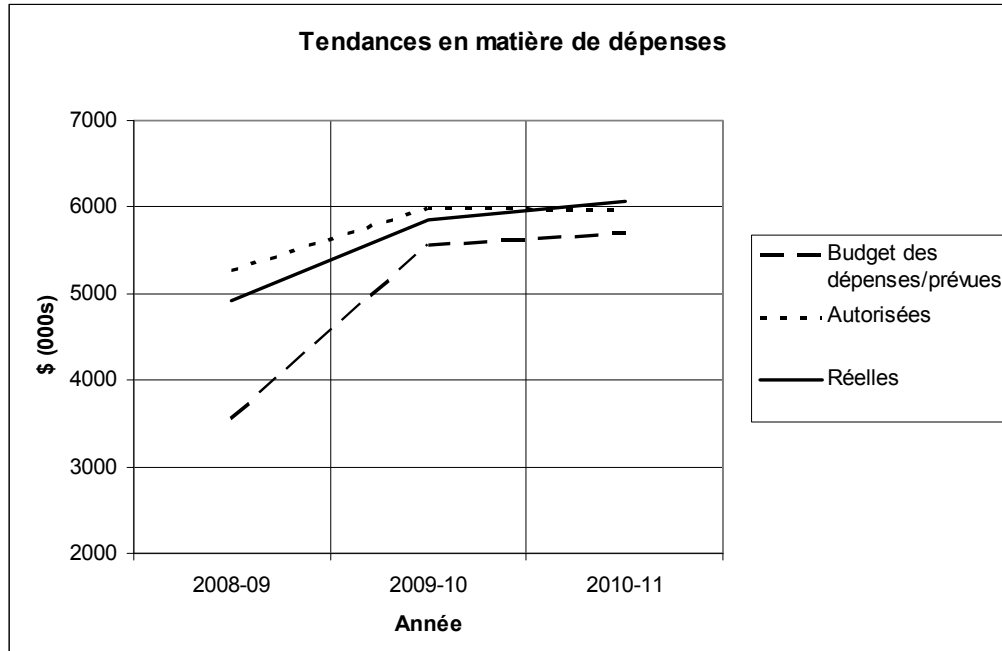
<sup>5</sup> À compter du cycle budgétaire 2009–2010, les ressources pour l'activité de programme des Services internes sont présentées séparément des autres activités de programme; elles ne sont plus réparties entre les autres activités de programme, comme c'était le cas dans les précédents Budgets principaux des dépenses. Cela a affecté la comparabilité des renseignements sur les dépenses et les ÉTP par activité de programme entre les exercices financiers.

Cependant, le CCRMD n'avait pas inclus les Services internes dans sa MJANR initiale pour 2009-2010 et cela ne faisait donc pas partie du Budget principal des dépenses ou du RPP pour 2009-2010. Par conséquent, il n'y a pas de données à mentionner pour les Services internes pour 2009-2010. Les Services internes ont été inclus dans le RPP et le Budget principal des dépenses pour le CCRMD pour 2010-2011 et au-delà.

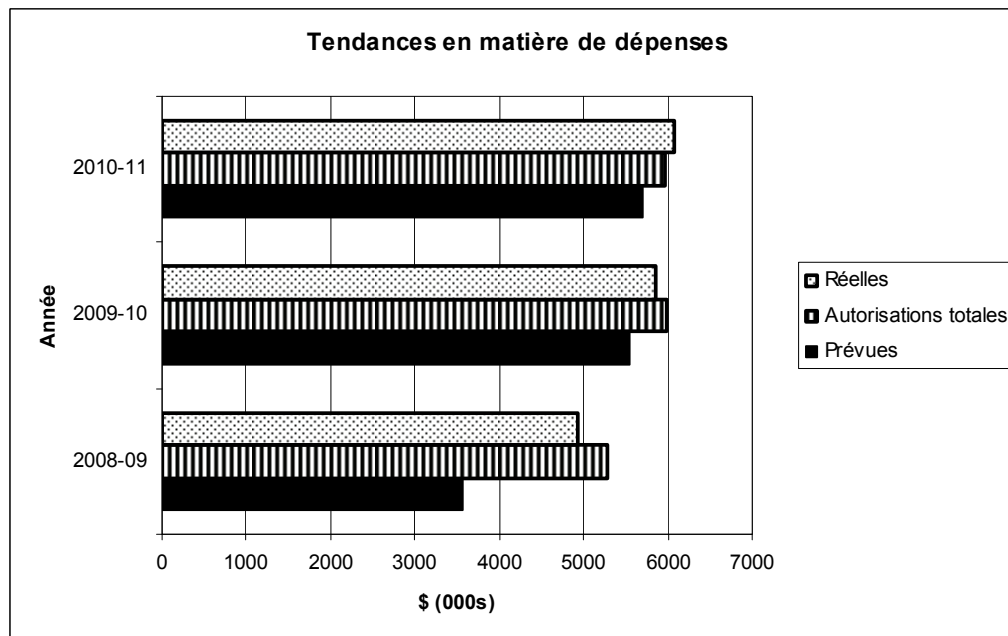
## Profil des dépenses

### Tendance des dépenses (en milliers de dollars)

Graphique 1



Graphique 2



En 2007-2008, le CCRMD a conçu un plan en vue d'éliminer son arriéré des demandes de dérogation sur une période de trois ans (2008-2011) et d'empêcher que cela se reproduise. Toutefois, en raison de la taille du budget de services votés de l'organisation qui, au cours de l'exercice 2007-2008, s'est chiffré à 3,5 millions \$, le Conseil a demandé des crédits supplémentaires pour chacune des trois années, de même qu'un financement permanent pour 2011-2012 et au-delà, en vue de garantir sa capacité opérationnelle et ses fonctions de soutien.

En janvier 2008, Santé Canada et le CCRMD, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et avec l'assentiment du ministre de la Santé, ont convenu que Santé Canada transférerait 1,7 million \$ grâce au Budget supplémentaire des dépenses A de 2008-2009 au CCRMD pour qu'il amorce les travaux nécessaires à l'élimination de son arriéré. On a jugé que la mise à jour annuelle des niveaux de référence était le mécanisme qui convenait au transfert de crédits supplémentaires de 2 millions \$ par an pour 2009-2010 et 2010-2011, ainsi que de 850 000 \$ pour 2011-2012 et au-delà.

### **Budget des dépenses par crédit voté**

Pour obtenir des renseignements sur les crédits votés et/ou les dépenses législatives de notre organisme, veuillez consulter le Volume II des Comptes publics du Canada 2010-2011. Une version électronique des Comptes publics est disponible à l'adresse <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.





## SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

### Légende de l'état des priorités

**Attentes dépassées :** Plus de 100 % du niveau de rendement attendu (selon l'indicateur et l'objectif ou les activités et les résultats prévus) inhérent au résultat escompté que précise le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs intégralement atteints :** Exactement 100 % du niveau de rendement attendu (selon l'indicateur et l'objectif ou les activités et les résultats prévus) inhérent au résultat escompté que précise le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs largement atteints :** De 80 à 99 % du niveau de rendement attendu (selon l'indicateur et l'objectif ou les activités et les résultats prévus) inhérent au résultat escompté que précise le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs atteints dans une certaine mesure :** De 60 à 79 % du niveau de rendement attendu (selon l'indicateur et l'objectif ou les activités et les résultats prévus) inhérent au résultat escompté que précise le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Objectifs non atteints :** Moins de 60 % du niveau de rendement attendu (selon l'indicateur et l'objectif ou les activités et les résultats prévus) inhérent au résultat escompté que précise le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

### Résultat stratégique

Dérogations touchant les secrets commerciaux accordées de façon à concilier le droit de l'industrie de protéger ses renseignements commerciaux confidentiels et celui des travailleurs d'obtenir des informations précises sur les risques liés à la santé et à la sécurité que posent les produits chimiques en milieu de travail.

### Activité de programme :

Processus de demande de dérogation

### Description de l'Activité de programme :

Dans le cadre de cette activité, le CCRMD enregistre les demandes de dérogation provenant d'un fournisseur ou d'un employeur qui souhaite garder confidentiels des renseignements commerciaux, décide de la validité des demandes, juge et émet des décisions sur la conformité de la FS ou de l'étiquette associée à une demande et gère un processus d'appel de ces décisions.

**Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)**

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4 232	4 216	3 306 <sup>6</sup>

**Ressources humaines 2010–2011 (ÉTP)**

Prévues	Réelles	Différence
39	32	7 <sup>7</sup>

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les demandeurs sont en mesure de vendre leurs produits sans devoir divulguer des renseignements commerciaux confidentiels dans un délai raisonnable.	Pourcentage de demandes de dérogation enregistrées en 7 jours	100 %	100 % Tous atteints
Les travailleurs obtiennent les renseignements corrigés sur la santé et la sécurité dans un délai raisonnable.	Pourcentage de demandes pour lesquelles le temps écoulé entre l'enregistrement de la demande et les décisions et ordres rendus se situe dans les délais prévus	90 % dans les 365 jours	45 % Non atteints Le pourcentage est plus bas que l'objectif fixé du aux décisions rendues sur d'anciennes demandes provenant de l'arriéré éliminé au 31 mars 2011.
Les différends sont réglés avant l'appel.	Pourcentage de différends réglés avant l'appel	100 %	100 % Tous atteints

**Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme**

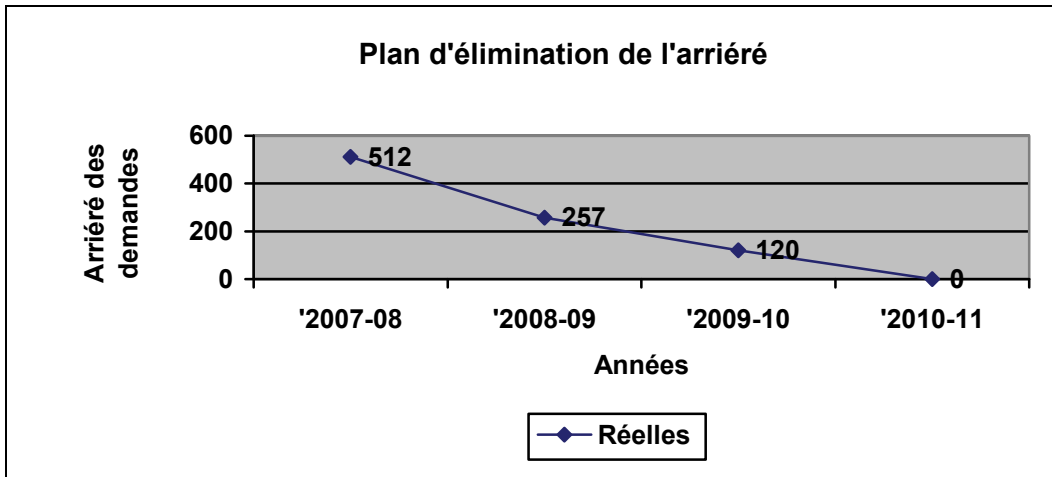
L'activité de programme du Conseil, à savoir le processus de demande de dérogation, a réussi à achever le Plan triennal d'élimination des demandes (voir le Tableau 1 qui suit). L'élimination de l'arriéré de 512 demandes de 2008 réduira considérablement le temps qu'il faut entre l'inscription d'une demande de dérogation et la décision, donnant ainsi

<sup>6</sup> La différence des dépenses révèle la première année d'une reddition de compte séparée de l'activité de programme et des services internes. Voir Services internes plus bas.

<sup>7</sup> La différence des ÉTP révèle le recours aux services d'aide temporaire à cause de la difficulté qu'il y a à recruter des biologistes compétents ayant une spécialisation en toxicologie, un groupe dont la pénurie est connue au sein de la fonction publique.

aux travailleurs accès plus tôt à des renseignements corrigés portant sur la santé et la sécurité.

Tableau 1



En 2010-2011 le programme a enregistré dans les 7 jours 100 % des demandes ayant des renseignements complets. Ceci a permis aux demandeurs de vendre leurs produits en temps opportun tout en protégeant leurs renseignements commerciaux confidentiels. Le Conseil a connu une amélioration modeste du pourcentage de demandes examinées dans les 365 jours; l'état du rendement susmentionné reflète les décisions rendues sur les anciennes demandes de l'arriéré ainsi que sur les nouvelles demandes.

L'activité de traitement des demandes en 2010-2011 est illustrée dans le Tableau 2 ci-après qui donne des détails sur le nombre de demandes à divers stades du processus. Durant cette période, 312 nouvelles demandes ont été enregistrées par le Conseil et 381 demandes ont été traitées par le personnel du Conseil au moyen de décisions (365) ou de retraits (16).

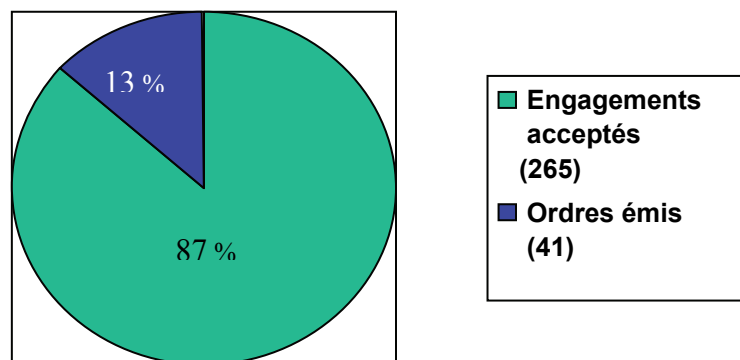
Tableau 2

Activité de traitement des demandes en 2010-2011	Nombre de demandes
Demandes enregistrées en 2010-2011	312
Demandes traitées en 2010-2011 Décisions / Conformes (59) Décisions / Conformes après engagement (265) Décisions / Ordre émis (41) Retraits (16)	381
Demandes en attente au 31 mars 2011	323

En 2008, des engagements ont été proposés dans la législation révisée pour permettre aux demandeurs de corriger volontairement les erreurs et les infractions sur les FS soumises avec leurs demandes. Si les demandeurs acceptent les changements exigés par le Conseil et resoumettent une FS approuvée dans les délais précisés dans l'engagement, une décision est rendue et publiée à l'effet que la FS est conforme. Lorsque les demandeurs resoumettent la FS, ils l'envoient également à leurs clients qui achètent les substances et emploient des travailleurs; de cette façon, des renseignements conformes portant sur la santé et la sécurité sont fournis plus rapidement aux travailleurs canadiens. Cela réduit en fait le nombre d'ordres émis par le Conseil.

Un examen des données concernant les engagements volontaires pris par les demandeurs sur le Graphique 1 montre qu'un nombre important d'entre eux prennent avantage de cette option. En 2010-2011, 265 demandeurs, soit 87 % de ceux dont l'évaluation initiale avait trouvé des FS non conformes, ont choisi de les corriger volontairement à mi-chemin du processus d'évaluation au lieu d'attendre que le Conseil ordonne des changements.

Graphique 3 : Conformité précoce par le biais des engagements volontaires



Le Conseil continue à surveiller et à corriger les infractions relevées sur les FS. La priorité est accordée aux demandes utilisant des critères basés sur la nature des dangers identifiés du produit. Le Graphique 3 indique la tendance au cours des trois dernières années : une réduction du pourcentage total des infractions. Les corrections apportées pour illustrer avec précision les renseignements concernant les dangers sur une FS peuvent avoir une corrélation importante et s'appliquer à d'autres FS préparées par le même demandeur; le Conseil aimerait promouvoir plus activement le recours à cette expertise qu'il possède.

Tableau 3

Description des données	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Total des infractions	2861	1085	<b>1251</b>
Nombre total de demandes (décisions rendues)	504	240 <sup>8</sup>	<b>365</b>
Nombre moyen d'infractions par demande	5,7	4,5 <sup>9</sup>	<b>3,4</b>

### Leçons retenues

L'analyse courante du nombre et du genre d'infractions sur les FS peut donner un aperçu au niveau de l'élaboration de mesures de conformité plus proactives à l'avenir. Plus tôt les demandeurs peuvent produire des FS conformes, plus tôt des renseignements corrigés et exacts portant sur la santé et la sécurité seront mis à la disposition des travailleurs canadiens.

### Activité de programme :

Services internes

### Description de l'activité de programme :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Au CCRMD, ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

<sup>8</sup> Les résultats pour 2009-2010, tels que publiés précédemment dans le RMR 2009-2010, ont enregistré par inadvertance des données pour 13 mois au lieu de 12. Ces résultats ont été ajustés de 257 demandes à 240, et de 4,2 infractions par demande à 4,5, dans le RMR 2010-2011.

<sup>9</sup> Ibid.

**Ressources financières 2010–2011 (en milliers de dollars)**

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 472	1 757	2 760 <sup>10</sup>

**Ressources humaines 2010–2011 (ÉTP)**

Prévues	Réelles	Différence
15	11	4 <sup>11</sup>

## **Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme**

En 2010-2011, le Conseil a achevé l'élaboration de son Plan intégré 2010-2012. Ce plan harmonise efficacement les activités et les ressources avec les orientations stratégiques, appuie son mandat et comporte une méthode d'évaluation pour mesurer le succès.

Le Conseil a modernisé ses services internes pour garantir la conformité avec les cadres législatifs fédéraux actuels d'après des principes directeurs renouvelés incluant la gestion des risques. Cette situation appuiera la prise de décisions et renforcera la responsabilité de l'équipe de direction.

Le Conseil a mis sur pied une Équipe d'action pour un milieu de travail solide pour examiner les problèmes constatés au travail et formuler des recommandations sur des améliorations dans les milieux de travail. Durant tout le processus, les employés ont été régulièrement consultés et l'Équipe leur a présenté des mises à jour pour garantir la transparence, la représentativité et l'utilité de ses conclusions. À la fin de l'année, l'Équipe a proposé un certain nombre de façons novatrices d'améliorer divers aspects du Conseil, notamment la clarification des rôles et des responsabilités, le partage de l'information, l'orientation au travail et la gestion de carrière.

---

<sup>10</sup>Ce total inclut des initiatives ponctuelles à contrat entreprises au cours de l'exercice 2010-2011 pour aborder à la fois le renouvellement de la planification intégrée et les exigences en matière de technologies de l'information.

<sup>11</sup> La différence des ÉTP au sein des services internes tient à l'examen des postes administratifs et au recours aux protocoles d'entente interministériels.

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### Aperçu financier

#### État condensé de la situation financière

Au 31 mars 2011 (\$)

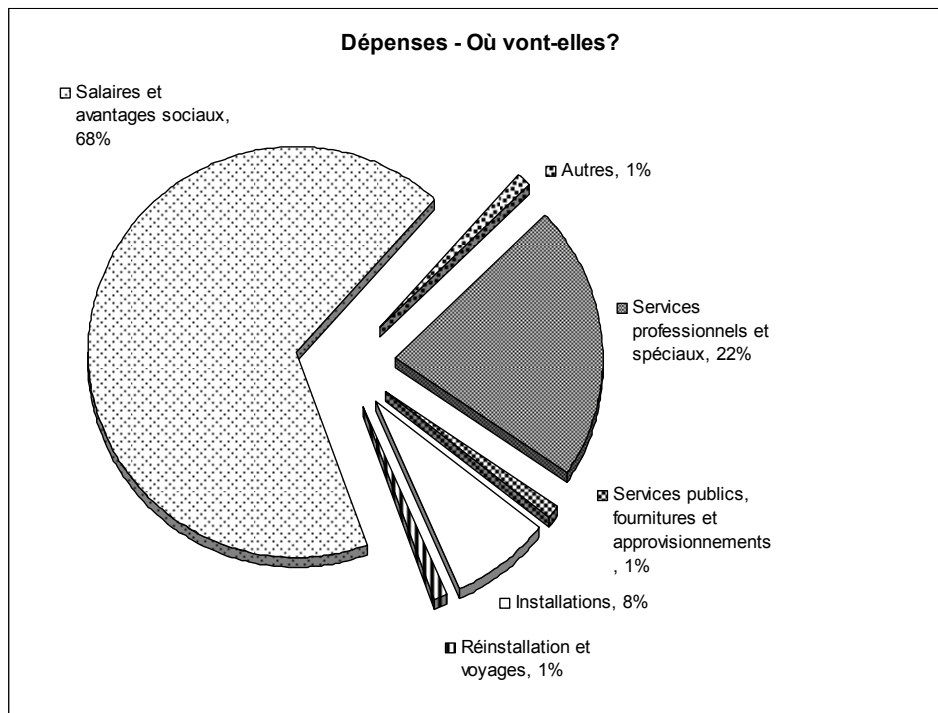
	% variation	2010-2011	2009-2010
Total des actifs	-72,5 % <sup>12</sup>	136 937	497 624
Total des passifs	-14,5 %	1 165 940	1 364 025
Avoir du Canada	-18,8 %	(1 029 003)	(866 401)
	-72,5 %	136 937	497 624

#### État condensé de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (\$)

	% variation	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	5,4 %	7 087 777	6 721 811
Total des revenus	33,7 %	485 683	363 287
<b>Coût de fonctionnement net</b>	3,8 %	6 602 094	6 358 524

### Graphique – Aperçu financier



<sup>12</sup> Le changement est le résultat d'une diminution des comptes débiteurs et des comptes créditeurs d'autres ministères du gouvernement.

## États financiers

Veillez visiter le site Web suivant : <http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/publications/fs-ef/fs-ef-1011-fra.shtml>

## Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux électroniques de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>.

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation



## SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

### **Coordonnées des personnes-ressources de l'organisme**

**Courrier :** Conseil de contrôle des renseignements relatifs  
aux matières dangereuses  
427, avenue Laurier ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1M3

**Téléphone :** 613.993.4331

**Télécopieur :** 613.993.5016

**Site Web :** [www.hmir-c-crmd.gc.ca](http://www.hmir-c-crmd.gc.ca)

**Courriel :** [hmir-c-crmd@hc-sc.gc.ca](mailto:hmir-c-crmd@hc-sc.gc.ca)